

Où enregistrer ma demande et obtenir des informations sur mon dossier personnel ?

Auprès des guichets enregistreurs suivants :

HABITAT 25

2 - 4 rue Arthur Bourdin
25300 Pontarlier

☎ 03 81 82 78 35

Site internet :

<https://www.habitat25.fr>

NEOLIA

2 Faubourg Saint-Pierre
25300 Pontarlier

☎ 03 81 99 19 00

Site internet :

<https://www.neolia.fr>

IDÉHA

6 rue Berlioz
25300 Pontarlier

☎ 03 81 99 27 27

Site internet :

<https://www.ideha.fr>

ACTION LOGEMENT SERVICES

33 Av. du 60^e Régiment
d'Infanterie, 25000 Besançon

☎ 03 39 73 00 49

Site internet : <https://al-in.fr/>

En ligne, sur internet :

<https://www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr>



Où obtenir des informations générales ?

CCGP

☎ 03 81 39 40 02

Mairie de Pontarlier

☎ 03 81 38 81 38

Mairie de Chaffois

☎ 03 81 39 24 36

Mairie de la Cluse et Mijoux

☎ 03 81 69 41 12

Mairie de Doubs

☎ 03 81 46 51 40

Mairie de Dommartin

☎ 03 81 46 69 84

Mairie des Granges-Narboz

☎ 03 81 39 04 99

Mairie de Houtaud

☎ 03 81 46 48 54

Mairie de Sainte-Colombe

☎ 03 81 46 86 22

Mairie de Vuillecin :

☎ 03 81 39 41 13

Mairie des Verrières de Joux :

☎ 03 81 69 52 62

Les avantages de la saisie en ligne de la demande de logement social



- MÊME VALEUR QUE LA DEMANDE PAPIER
- EFFECTUER SA DEMANDE SANS SE DÉPLACER
- RENOUELER SA DEMANDE EN QUELQUES CLICS (APRÈS RÉCEPTION DU COURRIER DE RENOUELEMENT)
- METTRE À JOUR SA DEMANDE DÈS QUE NÉCESSAIRE
- SUIVRE L'AVANCEMENT DE SON DOSSIER
- CONNAÎTRE LES DONNÉES STATISTIQUES SUR LA DEMANDE ET LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT

<https://www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr/>

Bienvenue sur le site de saisie en ligne de la demande de logement du Doubs

→ COMMENCER VOTRE DEMANDE

+ Autres points d'accueil si vous avez besoin d'être accompagné :

Centre Médico-social de Pontarlier -

Antenne du Département du Doubs ☎ 03 81 38 87 60

CCAS de Pontarlier

(Public de + 50 ans sans enfant à charge domicilié sur Pontarlier)

☎ 03 81 46 51 36

ADIL

(Agence Départementale d'Information sur le Logement) :

☎ 03 81 68 37 68



Votre demande de logement social sur la CCGP

- LES DÉMARCHES
- LES ÉTAPES



QUI PEUT PRÉTENDRE À UN LOGEMENT SOCIAL ?

Les logements locatifs sociaux sont réservés aux personnes majeures de nationalité française ou étrangère admises à séjourner en France dans les conditions légales. Leurs ressources imposables, ajoutées à celles de l'ensemble des personnes vivant dans le même foyer, ne doivent pas dépasser un plafond défini par l'État mis à jour annuellement. Ce plafond dépend de la composition de la famille.

UNE SEULE DÉMARCHÉ POUR TOUTES VOS RECHERCHES

Pour votre demande de logement social dans le Doubs, vous n'avez **qu'un seul et unique formulaire** à remplir, même si votre demande de logement porte sur plusieurs communes du Département.



POUR SIMPLIFIER MES DÉMARCHES :

- Je peux remplir et enregistrer ma demande de logement **sans me déplacer** en ligne sur : <https://www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr/>
- Si je préfère, je peux remplir un formulaire papier disponible :

➤ Chez un bailleur social : **Habitat 25, Néolia, Idéha,**

➤ Téléchargeable sur le site du service public <https://www.service-public.fr/>

➤ Téléchargeable sur le site <https://www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr/>

➤ Auprès d'Action Logement Services

Une demande de logement plus simple, plus claire, simplifiée et centralisée

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE

Une fois le formulaire complété, vous pouvez le déposer chez un bailleur social, en joignant **la copie de votre carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité** ou en ligne.



Une attestation d'enregistrement avec votre **numéro unique** vous sera délivrée. **Conservez-la bien**, le numéro unique permet de retrouver votre dossier.

Votre demande est immédiatement diffusée auprès de l'ensemble des organismes HLM qui effectuent des rapprochements entre votre demande et les logements disponibles.

POUR MODIFIER VOTRE DEMANDE

Changement de coordonnées, de composition familiale, de situation professionnelle, de logement souhaité... vous devez mettre à jour votre demande de logement.

” Rendez-vous auprès de l'un des bailleurs sociaux qui enregistrent les demandes en vous munissant de votre numéro d'enregistrement

POUR RENOUELER VOTRE DEMANDE

Si votre recherche est toujours d'actualité, votre demande doit être renouvelée au bout d'un an de façon à garantir sa validité et à conserver son ancienneté.

➕ ou en ligne directement sur : <https://www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr/>



Le processus d'attribution

01 Téléchargez le dossier de demande en ligne ou récupérez-le auprès de l'un des guichets enregistreur.



02 Remplissez le dossier de demande en joignant les pièces justificatives nécessaires.

02



03 Une fois le dossier complet, déposez-le en ligne ou à un guichet réalisant l'enregistrement des demandes.

03



04 La demande est alors enregistrée pour l'ensemble du département et des bailleurs sociaux. La cotation propre à la CCGP s'applique.

04



05 Une attestation mentionnant le numéro de dossier vous est envoyée sous un mois. Conservez-le pour le suivi.

05



06 Si vous le souhaitez, vous pouvez être reçu en entretien auprès d'un guichet enregistreur pour être informé et conseillé.

06



07

Attendez maintenant la réception d'une proposition. L'offre disponible étant moins importante que la demande, le délai moyen d'attente peut s'avérer relativement élevé.



08

09 La décision d'attribution est prise par la CALEOL du bailleur (Commission d'Attribution Logement) qui classe les 3 candidats par ordre de priorité.



09

10 Après la CALEOL, le bailleur vous envoie un courrier si vous êtes retenu en n°1 et vous propose de visiter le logement. À noter : certains bailleurs font visiter le logement aux candidats avant la CALEOL.

10



11 Si le logement vous convient, le bail est signé.

11



12 Si le logement ne vous convient pas l'information est notée dans votre dossier qui reste actif et la proposition est faite au candidat suivant.

12

